

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MAI 2022

Présents : Nicolas FEDOU – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Joël OULIÉ – Jacqueline CALASTRENG – Anne-Marie ROBERT – Régis ARTIS – Robert GIUSTI – Stéphane CALGARO – Thomas PORTIER – Alice VICTOIRE BOSCH – Pierre MAFFRE

Absents excusés (avec procuration) : Laëtitia AUGUSTIN (procuration à Magali FLAGEL),

Secrétaire de séance : Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h00, sous la Présidence de Nicolas FEDOU, Maire.

Madame Claudie SIMONNIN TOMASEK a été désignée secrétaire de séance.

1 – MARCHÉ PUBLIC : Attribution du marché relatif aux travaux d'urbanisation de la RD11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a engagé une opération de projet de travaux de sécurisation de la RD11 (route de Mauremont).

Le Bureau d'Etude VALORIS a été désigné comme maître d'ouvrage de ce projet.

Il a été procédé à un marché à procédure adaptée. Les prestations demandées sont décomposées en deux tranches qui constituent un unique lot :

- La tranche ferme correspondant à la phase 1 des travaux depuis l'avenue des muriers jusqu'au chemin de Saint Sernin
- La tranche optionnelle correspondant à la phase 2 des travaux depuis le chemin de Saint Sernin jusqu'à la sortie du village

Monsieur le Maire rapporte au Conseil municipal les conclusions de l'analyse effectuée par le Bureau d'étude. Cette analyse jointe a été effectuée sur la base des critères d'attribution énoncés dans le règlement de consultation. La pondération prise en compte est de 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise EXEDRA pour un montant de 123 930,38 euros hors taxe pour la tranche ferme et 141 021,30 euros hors taxe pour la tranche optionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport d'analyse des offres tel qu'effectué par le bureau d'étude
- Décide de retenir l'offre de l'entreprise EXEDRA pour la tranche ferme et la tranche optionnelle pour un montant total de 264 951,68 euros hors taxes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise EXEDRA ainsi que tout autre document administratif portant sur l'exécution de ce marché public

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2 – SDEHG : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au groupement de commandes pour l'achat d'électricité auprès du SDEHG pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA, ce qui correspond pour la commune aux bâtiments du Foyer / Mairie et de l'école maternelle.

Le SDEHG renouvelle son marché pour la période 2023-2026. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler son adhésion à ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,
- d'autoriser le représentant du SDEHG, coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

3 – SDEHG : Engagement de la participation financière de la commune pour les travaux d'éclairage du Stade Annexe Raymond CASTELLE

Afin de pouvoir permettre une utilisation optimum du stade annexe pour les entraînements des associations sportives, Monsieur le Maire a sollicité une étude financière et technique auprès du SDEHG pour réaliser l'éclairage du stade.

Monsieur le Maire détaille l'avant-projet effectué par le SDEHG qui préconise l'installation de 2 mâts de 16 mètres et de 6 projecteurs à leds de 1500 W environ.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Monsieur le Maire indique que les travaux d'éclairage des équipements sportifs sont financés à 50% par le SDEHG depuis cette année.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	11 909 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	30 250 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	33 643 €
Total	75 802 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver l'Avant-Projet Sommaire et de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

4 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'un aspirateur à feuilles

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer l'aspirateur à feuilles utilisé par le service technique au vu de sa vétusté.

Monsieur le Maire, après consultation de plusieurs fournisseurs, propose le devis suivant :

- Devis de l'entreprise SARL AD MOTOCULTURE pour un montant de 4 773,55 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour réaliser cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'approuver l'achat de l'aspirateur à feuilles pour un montant de 4 773,55 € HT soit 5 728,26 € TTC.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette affaire.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

5 – RESSOURCES HUMAINES : Création d'emplois permanents au sein du service technique

Au vu du départ à la retraite de Monsieur SIBRA, Responsable Technique le 1^{er} juillet, Madame Claudie SIMONNIN TOMASEK, 1^{ère} Adjointe au maire en charge des Ressources Humaines, indique qu'il convient d'effectuer une ouverture de poste afin de pouvoir procéder au recrutement du nouveau responsable.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE

- La création à compter du 1^{er} juillet 2022 d'un emploi permanent à temps complet pour exercer les missions de Responsable Technique. Il s'agit d'un poste multigrade ouvert aux grades d'agent de maîtrise, agent de maîtrise principal (catégorie C) et technicien (catégorie B).
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2° précité ;

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

6 – RESSOURCES HUMAINES : Création d'emplois permanents au sein des service technique et administratif et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de créer plusieurs emplois permanents au sein de la commune.

Ces postes permettent de pérenniser les postes d'agents actuellement contractuels sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De créer les emplois permanents suivants :

- Adjoint technique à temps complet
- Adjoint administratif à temps complet
- Adjoint administratif à temps non complet
- Adjoint technique à temps non complet

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 19h30.